

Les dépenses casuelles se sont élevées à \$98.10.

Il n'a manqué que pour \$27.50 d'effets de campement.

Le fourrier de campement et son sergent ont rempli leurs onéreuses fonctions de manière à me satisfaire entièrement.

L'instructeur de tir et l'état-major ont été fort attentifs à leur service, et presque chaque homme du camp a passé par le cours d'instruction sur le tir. Le rapport de l'instructeur et les notes du tir ont été expédiées au quartier général le 16 juillet.

Les hommes ont joui d'une excellente santé, et il n'y a eu aucun cas de maladie grave.

En somme le service de transport a été satisfaisant, bien qu'en se rendant au camp le 11e bataillon ait éprouvé un retard de trois heures par le fait de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et qu'à la levée du camp le Grand-Tronc ait tellement encombré ses wagons des chevaux de la compagnie n° 5 du 5e de cavalerie et de la batterie de campagne de Shefford, qu'une des bêtes en est morte peu de jours après.

Trois hommes et deux chevaux ont été blessés au camp et il a fallu renvoyer deux malades chez eux.

Le payeur du district a fait l'appel de tous les corps en ma présence, et les règlements ont été strictement appliqués.

A cause de la maladie de son officier commandant, la compagnie n° 8 du 58e bataillon a manqué au rendez-vous.

Les habitants de Richmond et des alentours ont souscrit les fonds nécessaires pour fournir le terrain de campement, réparer les champs de tir, etc., etc. L'emplacement choisi était excellent sous tout rapport.

Le commandant du corps d'école d'infanterie de Saint-Jean a envoyé trois instructeurs qui ont rendu de bons services et ont été très utiles.

Je dois des remerciements à mon major de brigade et à l'officier préposé aux approvisionnements, pour la manière dont ils ont rempli leurs fonctions respectives.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

BOWEN VAN STRAUBENZEE, lieutenant-colonel,

Aide-adjutant général du district militaire n° 5.

A l'adjutant-général,

Quartier général, Ottawa.

## DISTRICT MILITAIRE N° 6.

MONTRÉAL, 3 septembre 1886.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information du major général commandant, que l'effectif autorisé actuel, dans le district militaire placé sous mes ordres, se compose comme suit, savoir :—

### *Carabiniers.*

	Officiers, sous-officiers et soldats.
64e de Beauharnois .....	278
65e carabiniers Mont-Royal.....	353
76e voltigeurs de Châteaugay.....	278

### *Infanterie.*

80e bataillon, Nicolet.....	278
83e " Joliette.....	278
84e " Saint-Hyacinthe.....	278
85e " Laprairie.....	278
86e " Louiseville.....	278

2,314